

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE



REPUBLIC OF TOGO

WORK- FREEDOM- HOMELAND

79^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : Mesures visant à éliminer le terrorisme international

DECLARATION DE :

Monsieur Tchakpidè OURO-BODI,

Premier Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès
des Nations Unies.

Vérifier au prononcé

New York, le 03 octobre 2024

Monsieur le Président,

Etant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole dans le cadre de cette session, je voudrais vous féliciter ainsi que les autres membres du bureau pour votre élection et vous assurer du plein soutien de la délégation togolaise dans l'accomplissement de votre mission.

Le Togo se réjouit de l'inscription, une fois encore, à l'ordre du jour de la 79^e session du point relatif aux mesures visant à éliminer le terrorisme international. Ma délégation prend note et salue la publication, par le Secrétaire général des Nations unies, du rapport substantiel contenu dans les documents A/79/99 et A/79/99/Add.1, soumis à la Sixième Commission conformément à la résolution 72/115.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le délégué de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés et par le Représentant de l'Ouganda au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

Ma délégation voudrait faire, à présent, à titre national, quelques observations sur cette question de terrorisme.

Monsieur le Président,

Le Togo exprime son inquiétude face à la menace croissante du terrorisme en Afrique. Les groupes armés extrémistes continuent de déstabiliser plusieurs régions du continent, notamment le Sahel et l'Afrique de l'Ouest. Le Togo, à l'instar de nombreux pays de la région, n'est pas épargné par cette vague de violence.

Le terrorisme est un défi fondamental pour le monde entier et particulièrement pour l'Afrique. Il compromet les valeurs essentielles de nos sociétés et menace la sécurité humaine. Ce fléau a un effet dévastateur sur le développement et sur la paix durable de nos Etats.

La situation dans la sous-région ouest-africaine est exacerbée par l'intensité renouvelée du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui menacent la quiétude des populations et fragilisent la stabilité des Etats. Les motivations, les mécanismes de financement et de soutien, les méthodes d'attaque et les cibles de ces phénomènes complexes en mutation constante, ne cessent de changer ; ce qui rend encore plus difficile d'élaborer une stratégie efficace pour le combattre.

Le Togo continue d'être la cible d'attaques terroristes violentes et meurtrières dans sa région septentrionale. La visée expansionniste des terroristes vers les pays du Golfe de Guinée est une réalité inquiétante en Afrique.

Dans ce contexte particulier et dans un monde de plus en plus interdépendant, aucun pays ne peut à lui seul s'attaquer efficacement au terrorisme. C'est pourquoi le Togo favorise la coordination de son action avec ses partenaires régionaux et internationaux en vue d'apporter une réponse collective et décisive à ce fléau.

Le Président de la République togolaise lors de son adresse à l'assemblée générale la semaine dernière, a appelé à une coopération internationale plus forte pour lutter contre le terrorisme, soulignant que la stabilité de l'Afrique est un enjeu de sécurité mondiale.

Ainsi, le Togo invite la communauté internationale à renforcer les capacités collectives de défense et d'intervention face à cette menace et plaide pour une aide accrue en matière de formation, d'équipement et d'intelligence partagée entre les nations.

Monsieur le Président,

Le Togo réaffirme son attachement aux quatre (04) piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de notre organisation à savoir : l'élimination des conditions propices au terrorisme, la prévention et la lutte contre ce fléau, le renforcement des capacités des Etats en la matière et à la prise en compte du respect des droits de l'Homme et à la primauté du droit comme base de la lutte antiterroriste.

Cette Stratégie renforce les efforts consentis à tous les autres niveaux, notamment dans les cadres régionaux, sous régionaux et nationaux.

Par exemple, le gouvernement togolais, convaincu que seule l'action militaire ne saurait vaincre efficacement le terrorisme, a doté le pays en 2022 d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent qui vise à prévenir et réduire les risques de radicalisation et de terrorisme dont les principaux axes sont : la promotion de la paix et de la cohésion sociale, le renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit ainsi que le développement économique et social inclusif. Aussi, le gouvernement togolais a-t-il procédé au lancement, en cette même année, du programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS), région subissant les affres du terrorisme.

Ma délégation voudrait exprimer ici la reconnaissance du gouvernement du Togo à l'endroit de tous ses partenaires dans la lutte contre le terrorisme, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme pour l'assistance qu'il apporte au Togo dans le cadre des programmes relatifs à la protection des cibles vulnérables, aux systèmes de drones, aux cellules de fusion et aux enquêtes anti-terroristes.

S'agissant des défis du Programme d'Urgence pour la Région des Savanes, le Togo exprime sa reconnaissance aux efforts consentis par ses partenaires dans la mise en œuvre des projets et programmes dudit Programme d'urgence tout en lançant un appel à plus de soutiens de la communauté internationale afin d'améliorer davantage les conditions de vie des populations vulnérables et leur accès aux services sociaux de base.

Par ailleurs, la délégation togolaise exprime le souhait d'un renforcement constant des différents partenariats liant les pays de notre région, dangereusement menacée, à d'autres entités afin de pouvoir bénéficier du soutien nécessaire pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

La République togolaise condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris les actes terroristes dans lesquels des Etats sont directement ou indirectement impliqués.

Constituant une violation flagrante du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, singulièrement le droit à la vie, ces actes de terrorisme mettent en péril l'intégrité territoriale et la stabilité des Etats, ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale.

Les Etats doivent condamner tout appui politique, diplomatique, moral ou matériel apporté au terrorisme et s'abstenir d'un tel appui et veiller à ne pas permettre à tous auteurs, organisateurs ou facilitateurs d'abuser du statut de réfugié ou de tout autre statut juridique.

La délégation togolaise est aussi gravement préoccupée par le discours terroriste qu'il est impératif de combattre en menant une action globale au niveau international et de lutter efficacement contre le terrorisme dans tous les domaines, en associant à cette entreprise les dirigeants communautaires et les chefs religieux, toutes confessions confondues.

Je vous remercie de votre attention !